



AVIS PUBLIC

LOI SUR LES EAUX NAVIGABLES CANADIENNES

La Municipalité de Venise-en-Québec donne avis par la présente :

Qu'une soumission a été ajoutée au registre en ligne Recherche de projet en commun, en vertu de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, pour commentaires du public décrits ici ainsi que pour son site et ses plans.

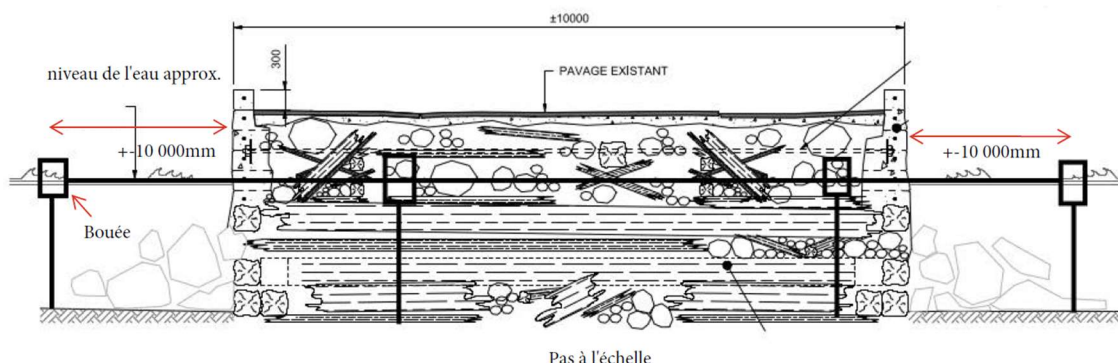
Aux termes de l'alinéa 10 (1) (b) de ladite loi,

La municipalité de Venise-en-Québec a déposé auprès du Ministre des Transports, sur le registre en ligne Recherche de projet commun (<http://recherche-projet-commun.canada.ca/>) et sous numéro de registre 15059, une description de l'ouvrage suivant, son site et ses plans : barrières de sécurité autour du quai municipal de Venise-en-Québec pour assurer la sécurité des usagers.

Dans, sur, sous ou à travers la baie de Venise.

À Venise-en-Québec

Devant le numéro de lot 6 492 262.



Les commentaires concernant l'effet de cet ouvrage sur la navigation maritime peuvent être envoyés par l'entremise du registre Recherche de projet en commun mentionné ci-haut, dans la



section des commentaires (rechercher par le numéro de référencé ci-dessus) ou si vous n'avez pas accès à internet, en envoyant vos commentaires directement à :

La municipalité de Venise-en-Québec, 237, 16^e Avenue Ouest, J0J 2K0, A/S Madame Magali Filocco, directrice générale.

Notez que les commentaires ne seront considérés que s'ils ont été reçus au plus tard 30 jours suivant la date de publication de cet avis.

Transport Canada (TC) ne rendra pas accessibles au public vos commentaires sur un projet dans le registre public en ligne. Cependant, toute information relative à un ouvrage est considérée comme un dossier public non classé et peut être accessible sur demande légale. Ainsi, les informations et les enregistrements fournis ne doivent pas contenir d'informations confidentielles ou sensibles. Si vous souhaitez fournir des informations confidentielles ou sensibles qui, selon vous, ne devraient pas être rendues publiques, veuillez contacter TC avant de les soumettre.

Affiché à Venise-en-Québec, en ce 8^e jour du mois de juin 2026, la Municipalité de Venise-en-Québec.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, Magali Filocco, Directrice générale de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits désignés par le Conseil.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Magali Filocco, Directrice générale de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité le 8 juin 2026.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière
8 juin 2026